

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION		
Intégrer la compétence fiscale dans la pratique comptable		
Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :		
<p>La certification « Intégrer la compétence fiscale dans la pratique comptable » cible les professionnels de la comptabilité en entreprise, et vise à leur permettre de s'assurer que les opportunités comme les risques fiscaux sont identifiés, au service d'une optimisation financière et stratégique de la gestion de leur entreprise.</p> <p>La certification a également pour objectif opérationnel l'analyse critique d'un sujet fiscal, permettant de pouvoir alerter des dirigeants d'entreprise, d'être force de proposition au sein de sa structure, voire, de formuler des demandes de conseil précises auprès d'experts fiscalistes.</p> <p>Les compétences attestées élargissent la mission des professionnels comptables, qui deviennent également de meilleurs interlocuteurs pour les autres services financiers, pour l'administration fiscale et pour les commissaires aux comptes.</p>		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
	MODALITÉ(S)	CRITÈRES
<p>C1 : Anticiper la charge financière correspondant à l'imposition sur les bénéfices d'une entreprise, en application du code général des impôts et des normes fiscales internationales, afin de sécuriser la gestion de l'entreprise en la matière.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle, cas d'entreprise</u></p> <p>Le candidat dispose d'un descriptif de l'activité d'une entreprise fictive, ainsi que de l'ensemble des éléments comptables (balance et éléments composant son résultat comptable), lui permettant de déterminer le résultat fiscal et d'établir les états de la déclaration de résultat correspondants.</p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le montant du bénéfice imposable de l'entreprise, - Etablir les états 2058A et B de la déclaration de résultat - Calculer le montant de l'impôt. 	<p>Les calculs nécessaires sont correctement réalisés.</p> <p>Les retraitements sont réalisés en appliquant les déductions adaptées, en repérant les produits non imposés ou imposés à un taux réduit, ainsi que les charges non déductibles fiscalement, dans le respect des règles fiscales en vigueur.</p> <p>Les déficits fiscaux sont correctement reportés et imputés, dans le respect des règles de reports en avant et en arrière.</p> <p>La justification des choix opérés est adaptée.</p> <p>Le montant du bénéfice imposable est correct.</p> <p>La charge d'impôt est correctement calculée.</p>
	<p>C2 : Repérer des opportunités d'économies d'impôt sur les bénéfices, en étudiant les crédits d'impôt (recherche, innovation, mécénat, ...) auxquels une entreprise peut prétendre selon son</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées, puis question ouverte de préconisation de crédit d'impôt.</p>

<p>activité, afin de réduire les charges fiscales de l'entreprise.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il anticipe les remboursements de créances de crédits d'impôt, - Les années de remboursement de ces créances sont correctement anticipées. <p>Le montant du crédit d'impôt préconisé est correctement estimé.</p>
<p>C3 : Identifier les situations dans lesquelles les référentiels supranationaux s'appliquent à l'activité d'une entreprise, afin de mettre celle-ci en conformité avec ses obligations fiscales internationales.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions à partir de mini-cas d'entreprises présentant des situations opérationnelles variées, et portant sur des points d'attention et/ou des risques encourus par une société fictive sur le plan fiscal, en raison de son activité à l'international.</p>	<p>Le candidat identifie clairement les opérations internationales d'entreprise ayant une répercussion fiscale, en application du Code Général des Impôts et des Normes fiscales internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les points d'attention et/ou les risques encourus par la société sont repérés, - Les obligations documentaires qui en découlent sont identifiées, - Les sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations documentaires sont identifiées, - Une étude complémentaire par un expert fiscaliste est préconisée si nécessaire, et cette préconisation est argumentée.
<p>C4 : Déterminer le résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré de sociétés, afin de transmettre cette donnée aux dirigeants du groupe et d'anticiper la déclaration fiscale correspondante.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Cas d'entreprise : déterminer le résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré de deux sociétés, à partir des données du cas proposé et compléter les formulaires correspondants (liasse d'intégration fiscale).</p>	<p>Les résultats fiscaux des entreprises d'un groupe intégré sont retraités de façon adaptée.</p> <p>La liasse d'intégration fiscale du groupe est correctement servie et les calculs effectués sont justes.</p> <p>La justification des choix opérés est correcte.</p> <p>Le montant du résultat fiscal d'ensemble est correct.</p>
<p>C5 : Identifier les opportunités et/ou les contraintes résultant de l'application du régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe d'entreprises, en déterminant le cas échéant, le type de convention fiscale à mettre en œuvre,</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées, et sur des points d'attention et/ou des risques encourus par une société fictive</p>	<p>Les risques et opportunités sont correctement identifiés.</p> <p>Les avantages et inconvénients de l'intégration fiscale sont identifiés : ils sont exprimés sous forme d'une aide à la décision de recourir ou non à une intégration fiscale.</p>

<p>afin de préconiser des options et solutions aux dirigeants concernés.</p>	<p>sur le plan fiscal, dans le cadre de la mise en place d'une intégration fiscale.</p>	<p>Le conseil est adapté aux contraintes opérationnelles et aux caractéristiques du groupe.</p>
<p>C6 : Déterminer quelle TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et quel taux de TVA appliquer aux différentes activités de son entreprise, en France, dans et en dehors de l'Union Européenne, afin que la facturation émise par l'entreprise soit conforme au Code Général des Impôts.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées. On demande au candidat d'appliquer les règles fiscales et de facturation relatives à la TVA.</p>	<p><u>Exemples de critères de conformité au Code Général des Impôts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La déduction de la TVA est correcte, selon les cas, - La date de déduction de la TVA est correctement choisie, selon la temporalité de l'opération correspondante, - Les règles de taux de TVA sont adaptées aux secteurs d'activité, - Le fait générateur de la TVA d'une prestation de service/ d'une livraison de biens est correctement déterminé, - Les mentions devant être portées sur les factures, en lien avec la TVA, sont appliquées.
<p>C7 : Déterminer le montant de la TVA déductible, afin de récupérer et/ou de régulariser une partie de la TVA due, en respectant les conditions d'exercice du droit à déduction en vigueur.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle, cas d'entreprise</u></p> <p>Le candidat dispose de la présentation et des données comptables d'une entreprise fictive, lui permettant de déterminer les différents taux de TVA auxquels sont assujetties les différentes entités de l'entreprise.</p> <p>Il doit déterminer le coefficient de déduction de TVA de l'entreprise présentée dans le cas.</p>	<p><u>L'ensemble des calculs et décisions est conforme au Code Général des Impôts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coefficient de déduction de TVA est correctement calculé. - Les déductions de TVA appliquées sont adaptées à la réalité du cas pratique. - Le candidat justifie ses choix : ses préconisations sont conformes à la réglementation et adaptées à la situation opérationnelle, - Les montants calculés sont exacts.
<p>C8 : Analyser la situation d'une entreprise au regard de la taxe sur les salaires, lorsque des modifications d'organisation sont opérées, afin d'anticiper les variations des charges correspondantes, en application du Code Général des Impôts.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions fermées à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées. Le candidat doit appliquer les règles fiscales relatives à la taxe sur les salaires et déterminer si celle-ci s'applique.</p> <p><u>Evaluation écrite individuelle, cas d'entreprise</u></p> <p>Dans le cas d'une holding mixte ayant à la fois une activité de prestations de services et d'autres activités non assujetties à la taxe sur les salaires, le candidat doit indiquer le montant</p>	<p>Le critère est celui de la validité de chaque réponse, au regard de l'application du Code Général des Impôts (CGI).</p> <p>Les règles du CGI sont correctement appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calcul de l'assiette et du montant de la taxe sont exacts. - La méthode employée est correctement justifiée.

	de la charge de l'entreprise concernant la taxe sur les salaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Le calcul du coefficient d'assujettissement à la taxe sur les salaires est exact.
<p>C9 : Sécuriser juridiquement la facturation électronique d'une entreprise en s'assurant de la correspondance effective entre la réalité de la production, au sens large, et celle de la comptabilité, dans le respect des règles applicables et des obligations des entreprises, afin de prévenir un défaut de conformité de la facturation et donc un risque financier.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions à partir de mini-cas d'entreprises portant sur des situations opérationnelles variées.</p> <p>On attend du candidat qu'il applique les obligations en matière de facturation électronique.</p>	<p>Les règles du CGI sont correctement appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement de la signature électronique est respecté, - L'archivage préconisé par le candidat est conforme aux exigences de l'Administration fiscale, dans le process d'Echange de données, - Le traitement des factures au format dit « PDF » est conforme, - La préconisation par le candidat de la mise en place de la piste d'audit fiable est adaptée, selon les cas proposés, - Les sanctions encourues en cas de non-conformité sont prises en compte.
<p>C10 : Contrôler les avis d'imposition en matière de fiscalité locale, afin de s'assurer que la méthode retenue par l'administration fiscale est appropriée.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>On demande aux candidats de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une déclaration de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ou de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), à partir des données d'un cas d'entreprise. - Vérifier la correcte liquidation par les services fiscaux des avis d'impôts locaux (CFE, taxes foncières, et taxe d'habitation le cas échéant). 	<p>Les formulaires déclaratifs sont renseignés de façon adaptée au cas pratique.</p> <p>Les données indiquées sont issues des immobilisations de l'entreprise et sont exactes.</p> <p>La méthode choisie est adaptée et justifiée.</p>
<p>C11 : Produire les éléments demandés par l'administration fiscale, lors d'un contrôle, tout en vérifiant que le cadre procédural suivi par le vérificateur est conforme et que les droits de l'entreprise contribuable sont respectés, afin de contribuer à l'intégrité du processus de contrôle et de rendre compte aux dirigeants de l'entreprise.</p>	<p><u>Evaluation écrite individuelle</u></p> <p>Questions à partir de mini-cas d'entreprises et de situations de contrôles fiscaux. On demande au candidat de déterminer si le cadre procédural suivi par l'administration est en conformité avec le droit applicable et de proposer des solutions pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du contrôle.</p>	<p>Le cadre procédural utilisé par l'administration est identifié parmi les alternatives possibles (contrôle sur pièces, examen, de comptabilité et vérification de comptabilité).</p> <p>Les droits et obligations l'entreprise sont correctement identifiés et mis en œuvre, au regard du cadre procédural concerné.</p> <p>D'éventuelles irrégularités (de 1^{er} niveau) commises par le vérificateur sont identifiées et leurs conséquences pratiques évaluées.</p>

		La portée et les conséquences du contrôle sont explicitées en application de la réglementation applicable.
Ensemble des compétences	<p><u>Evaluation transversale orale individuelle, cas complexe d'entreprise</u></p> <p>Le candidat doit analyser une situation fiscale fictive, à partir d'un cas complexe, et élaborer un argumentaire pour donner son analyse des opportunités et risques que représente cette situation, au regard de l'imposition des bénéficiaires, de la TVA, de la fiscalité locale et de l'exercice par l'administration de son droit de contrôle.</p> <p>Le candidat reçoit le cas, il prépare l'entretien puis présente sa réflexion, développe son argumentaire, et répond aux questions du jury.</p>	<p>Dans cette épreuve, c'est la réflexion et l'argumentaire développés qui sont évalués.</p> <p>Ceux-ci doivent pouvoir être correctement justifiés d'un point de vue technique.</p> <p>La proposition du candidat est un compromis entre la solution optimum d'un point de vue juridique et la prise en compte des contraintes opérationnelles.</p> <p>Les situations complexes dans lesquelles l'avis d'un professionnel du droit est utile pour approfondir la réponse sont identifiées et justifiées par le candidat.</p> <p>Les autres critères évalués sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité de synthèse - L'assertivité, la capacité de conviction - La capacité d'argumentation - Le respect du temps imparti.